

Police

1 Résumé

	Comptes 2006	Budget 2006	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	15'721'140.23	15'786'900.00	+ 65'759.77
Produits	8'483'543.30	8'471'000.00	+ 12'543.30
Total	7'237596.93	7'315'900.00	+ 78'303.07

Mesures d'économie

De manière générale, la Direction de la police a amélioré ses comptes 2006 de 78'303.07 francs., soit d'environ 1%, par rapport au budget 2006.

Concernant le personnel, l'observation d'un délai de carence de 6 mois a été reconduit en 2006. Dans ce cadre, le montant total du groupe 30 « charges de personnel » de la Direction de la police s'élevait à 11'782'200.00 francs au budget compte tenu d'une diminution de 2% calculée sur des bases théoriques comme pour l'ensemble de l'administration, alors que les comptes présentent un résultat de 11'855'077.78 francs. Aucune économie n'a donc été réalisée à ce niveau, faute de mouvements au sein des collaborateurs.

Une réduction des dépenses des « Biens, services et marchandises » (BSM) par rapport au budget 2006 a été demandée par le Conseil communal en cours d'année. Le groupe 31 BSM de la Direction de la police présente un total de dépenses de 1'785'069.85 francs, alors que le budget du groupe 31 se montait à 2'025'700.00 francs. Une économie de 240'630.15 francs a donc été réalisée.

Au niveau des revenus, on constate que le groupe 44 « parts à des recettes sans affectation », lié notamment aux amendes, est en augmentation de 190'993.08 francs par rapport au budget. Par contre, le groupe 42 « revenus des biens », englobant notamment les taxes liées au domaine public, est en diminution de 110'130.00 francs par rapport au budget.

1.1 Etat civil

La phase de ressaisie des personnes dans le registre informatisé de l'état civil est toujours en cours, cependant le nouvel objectif fixé est la ressaisie de toutes les personnes vivantes figurant dans le registre des familles.

1.2 Contrôle des habitants

Pour la quatrième année consécutive, le recensement annuel a permis de constater une augmentation de la population. Au 31 décembre 2006, 32'148 citoyens sont établis comme résidents permanents en ville de Neuchâtel, c'est 54 de plus qu'une année auparavant et 582 de plus qu'à fin 2002.

Le service a effectué plus de 20'000 mouvements de caisse (20'129 précisément) en éditant 9'176 documents (permis de domicile, attestations et certificats) 5'988 pièces d'identité et 4'965 permis de séjours. Depuis l'automne 2006, les citoyens suisses peuvent se procurer le nouveau passeport biométrique auprès du Contrôle des habitants.

Le service a également été sollicité pour la vérification de signatures sur des initiatives (11), des référendums (5) et des motions (4). 15'870 signatures ont été vérifiées (11'784 en 2005 et 7'883 en 2004).

1.3 Corps de police

Le Corps de police s'est concentré sur la mise en place du projet « Police 2006 » et de mesures permettant de stopper l'évolution de la criminalité objective et subjective en ville, tout en poursuivant les missions essentielles et en supportant une diminution de son effectif.

Dans ce cadre, la présence policière dans le terrain reste un élément essentiel à respecter. Les trois policiers de quartier affectés dans les secteurs définis pour la police de proximité en ville ont fait un excellent travail et ont rencontré plus de 3'000 personnes. La présence au centre-ville, par l'intermédiaire de la brigade urbaine, mais aussi par le personnel des brigades d'intervention, a permis une stabilisation de certaines infractions. De plus, leur connaissance de la ville a permis aux agents d'interpeller des personnes signalées, ce qui a contribué au taux de réussite des affaires dans le cadre cantonal.

La prévention active du respect des dispositions légales de la circulation routière (vitesse et équipement) a apporté sa contribution à la diminution du nombre d'accidents de la circulation sur le territoire communal. Les innovations ont également porté les fruits escomptés. Le renouvellement des autorisations de stationnement au moyen de nouvelles cartes est plus pratique et a permis d'améliorer la qualité du service envers le citoyen-client, en lui évitant de se rendre dans les locaux de la police. Il en est de même pour les détenteurs de chiens, puisque la médaille est définitive et que les opérations se font par l'intermédiaire de la poste. Les actions de prévention et d'éducation routière ont également été développées auprès des enfants, lors du jardin de circulation et de toutes les campagnes de prévention.

Les services de police ont été mis à contribution dans des domaines qui sont moins visibles mais qui restent importants. Il s'agit de l'étude des demandes pour les manifestations ou la préparation des grands projets futurs. Dans ce cadre, le Règlement de police prévoit que toutes les manifestations fassent l'objet d'une autorisation. Celle-ci est préparée par le Corps de police de la Ville, tout en y associant les partenaires de l'administration. La Ville reste riche en événements et derrière chacun d'eux, on retrouve le travail de la Police.

Pour ce qui est des projets, la troisième étape du plan de stationnement a occupé les services de la Police de la Ville, en particulier le personnel de la circulation et du stationnement. En effet, la connaissance des attentes des habitants, des possibilités offertes pour le stationnement sur le domaine public, la défense des priorités politiques ainsi que l'arrivée des nouvelles technologies ont été complexes à gérer, mais combien passionnantes aussi.

« Police 2006 » a démarré le 2 janvier 2006. L'année a donc été fait l'objet d'une très étroite collaboration entre les services de Police-secours de Ville affectés à l'intervention d'urgence et leurs collègues de la gendarmerie. La brigade urbaine a été renforcée afin de mieux cerner les problèmes de sécurité du centre-ville. Trois collaborateurs se sont vus affecter chacun un secteur de la ville, soit les secteurs Est, Nord et Ouest. Une collaboratrice a œuvré uniquement dans le domaine de la sécurité sur le chemin de l'école. Une équipe de spécialistes s'est chargée de l'enregistrement des plaintes et du traitement de ces dernières. 2006 a été une année de mutation dans l'évolution de l'activité policière.

Enfin, le fonctionnement du Poste de police a été revu au niveau des horaires d'ouverture, engendrant ainsi des économies en heures de présence sans pour autant diminuer la qualité des prestations.

1.4 Cimetière

En septembre 2006, lors des travaux d'entretien du four crématoire, il a été constaté l'état défectueux du canal de la cheminée horizontale. L'étude de réparation a été menée en 2006, mais l'achat du matériel exigé pour ces travaux sera planifié en 2007. Le broyeur de la machine du traitement des cendres a également dû être changé après 10 ans de service.

Le bâtiment du vestiaire utilisé par le personnel des Parcs et promenades subit depuis plusieurs années des infiltrations d'eau mais cette année une réelle aggravation s'est produite. Il a fallu intervenir en urgence et remettre en état toute l'étanchéité de cette toiture plate.

Après les actes de vandalisme commis sur « le lift handicapé » privant ces derniers d'accès à l'accueil du cimetière, une sonnette en bas les marches a été installée permettant ainsi aux personnes à mobilité réduite d'interpeller le personnel du service. Une rénovation des WC publics au sud de la chapelle sera entreprise pour palier à ce manque.

La chapelle du centre funéraire présente des fissures importantes. Des mesures d'urgence ont été prises afin d'éviter des risques de chute de pierres, mais une réflexion sur la rénovation de ce bâtiment devra être envisagée pour l'avenir.

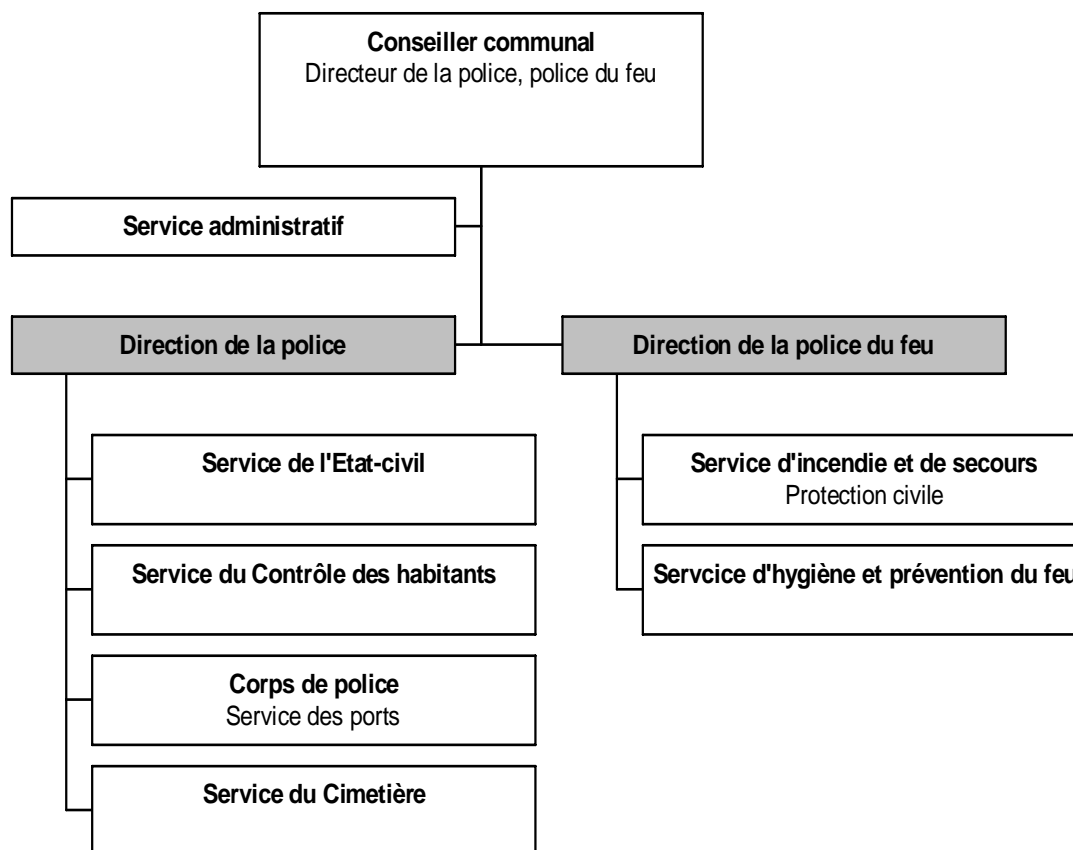
Une amélioration de l'éclairage du pavillon mortuaire a été entreprise avec les Services industriels. En effet, des spots ont été installés pour éclairer l'entrée de chaque salon mortuaire. Les réactions du public sont positives. Il est à relever que ce bâtiment construit en 1968 ne bénéficie d'aucune lumière naturelle.

A la fin de l'année 2005, à la suite de restructurations, le poste de Police de la Ville de Neuchâtel n'assumait plus la permanence pour les réservations de la chapelle du centre funéraire pour les soirs et jours fériés. Une solution à l'interne a été trouvée mais les pompes funèbres doivent se rendre au pavillon mortuaire pour consulter les listes de réservation. Un projet de réservation par Internet par le système « Gelore » a été mis à l'étude par le CEG. Il devra encore être testé et présenté aux pompes funèbres pour savoir s'il répond à un réel besoin.

Plusieurs groupes de catéchumènes ont visité les locaux du cimetière ce qui a nourrit des discussions sur le thème de la mort. Ces rencontres sont enrichissantes et cela devrait permettre aux jeunes de se familiariser avec ce sujet tabou leur permettant peut-être à l'occasion d'un deuil « d'appivoiser la mort ».

2 Organigramme

L'effectif global de la Direction de la police est passé de 118.41 postes en 2005 à 110.86 postes en 2006.



3 Personnel

3.1 Service administratif

Départs

Madame Maryline Cambria a quitté ses fonctions à 30% au secrétariat de la Direction de la police.

Mutations

Madame Nancy Kaenel Rossel a augmenté son taux d'activité de 20 à 40% pour une période de 6 mois et ceci dans le but de compenser partiellement le départ de Mme Cambria

L'effectif du Service administratif est passé de 2.94 postes au 2005 à 2.52 postes en 2006.

3.2 Etat civil

Départs

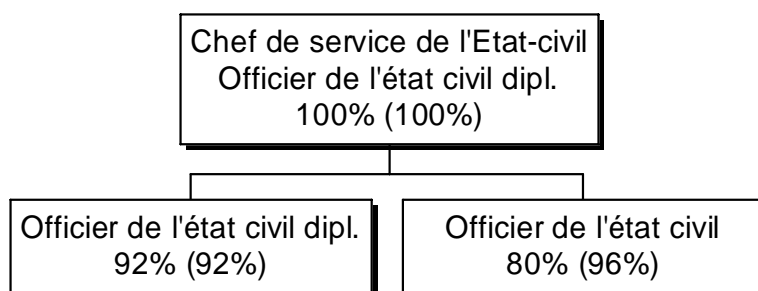
Mme Christine Rieder a dû mettre fin à son activité pour raison d'âge à fin août.

Arrivées

Mme Nadine Monnier, transférée du SIS, a été engagée en remplacement de Mme Rieder, dont le poste est passé de 96% à 80%.

L'effectif a été ramené à 2.72 postes équivalent plein temps.

Organigramme



3.3 Contrôle des habitants

Départs :

Mme Maryline Jost, collaboratrice à 100%, a donné sa démission au 31 mai. En date du 30 juin, M. Christian Grandjean, préposé au Contrôle des habitants et chef de service à 100 %, est décédé quelques semaines avant de prendre sa retraite après 9 années passés au service de l'Administration de la Ville de Neuchâtel.

Arrivées

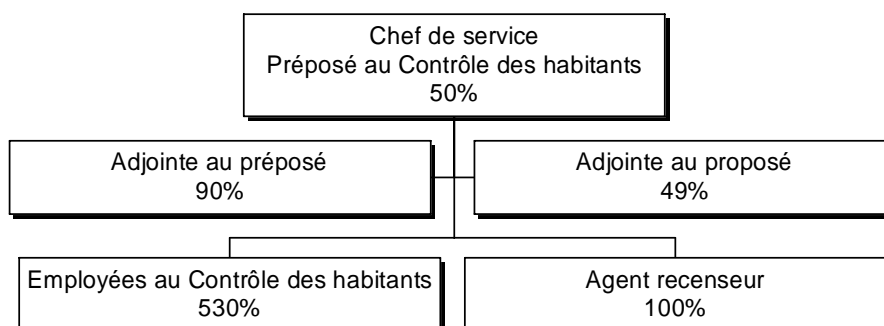
M. Bertrand Cottier a été engagé le 1^{er} juin, en qualité de préposé au Contrôle des habitants à 50%. Mme Valérie Mallet a été engagée le 25 septembre, en qualité de collaboratrice à 50 %.

Mutations

Mme Nadia Jordi a été nommée en qualité d'adjointe au préposé à 90 %, avec effet au 1^{er} juin. Mme Eliane Jecker a également été nommée en qualité d'adjointe au préposé à 50 %, avec effet au 1^{er} juin.

L'effectif du service, au 31 décembre, a diminué de 9.59 postes en moins à 8.51 postes en 2006.

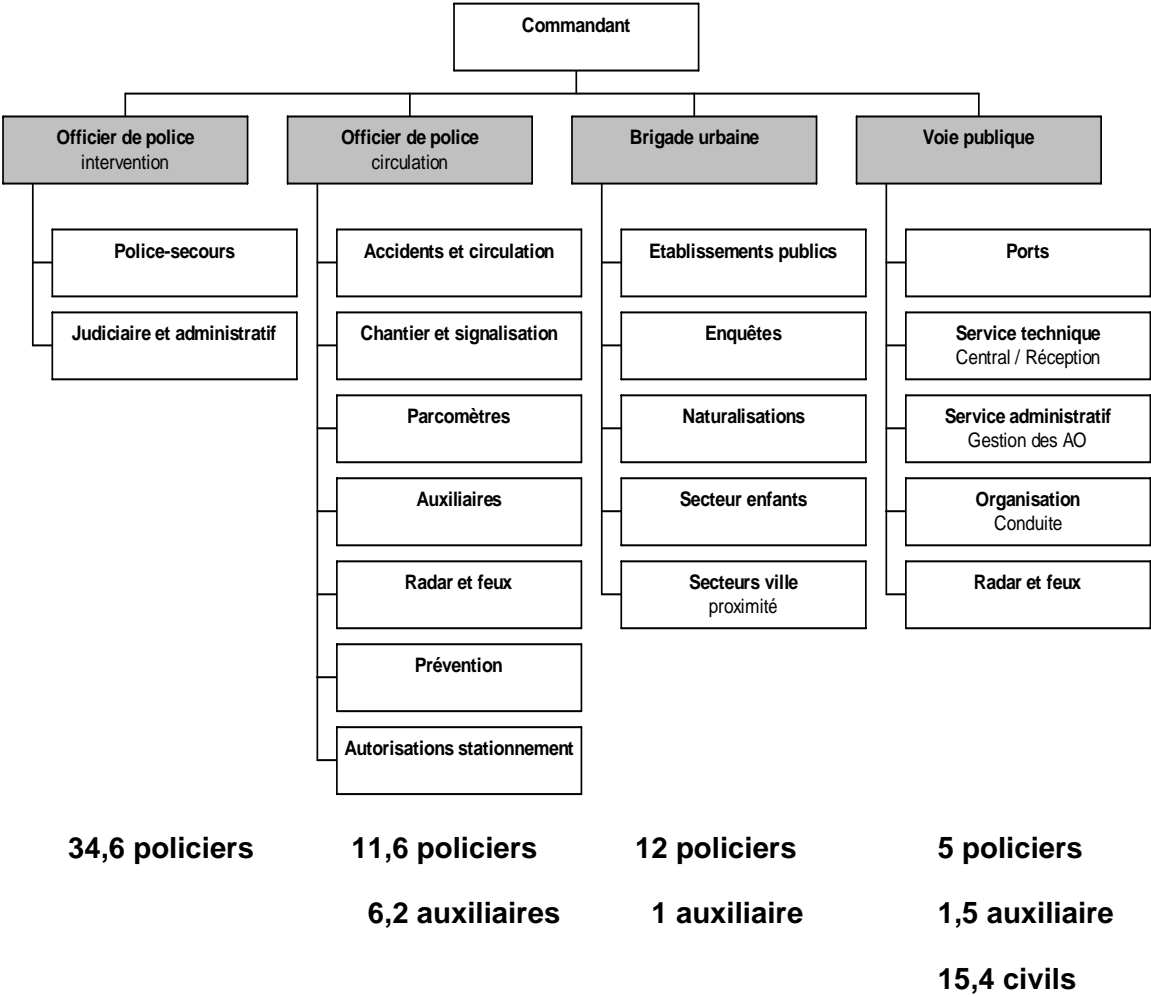
Organigramme, nouvelle organisation du service en 2006 :



3.4 Corps de police

Au 31 décembre 2006, les personnes engagées au Corps de police se répartissent de la manière suivante :

Organigramme, nouvelle organisation du service en 2006 :



Départs / Arrivées / Mutations

Soit un total de 64,2 (68) policiers – 8,7 (9,7) auxiliaires – 15,4 (16) civils, sans compter les – 0,8 poste pour les 12 (11) patrouilleurs scolaires. Le total des postes au Corps de police est de 88,3 (93,9) postes de travail. L'effectif de base était fixé à 95,4 postes et l'effectif standard indiqué dans le rapport de gestion de 2000, était de 87,1 postes

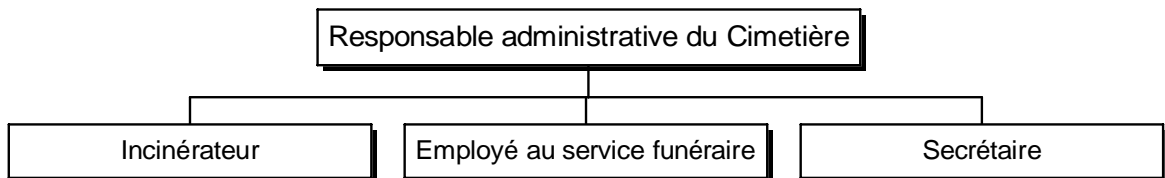
3.5 Cimetière

Départs / Arrivées / Mutations

Aucun changement.

L'effectif 2005 était de 2,67 postes, il est passé à 2,6 en 2006.

Organigramme



Etat civil

4 Activités du service et statistiques

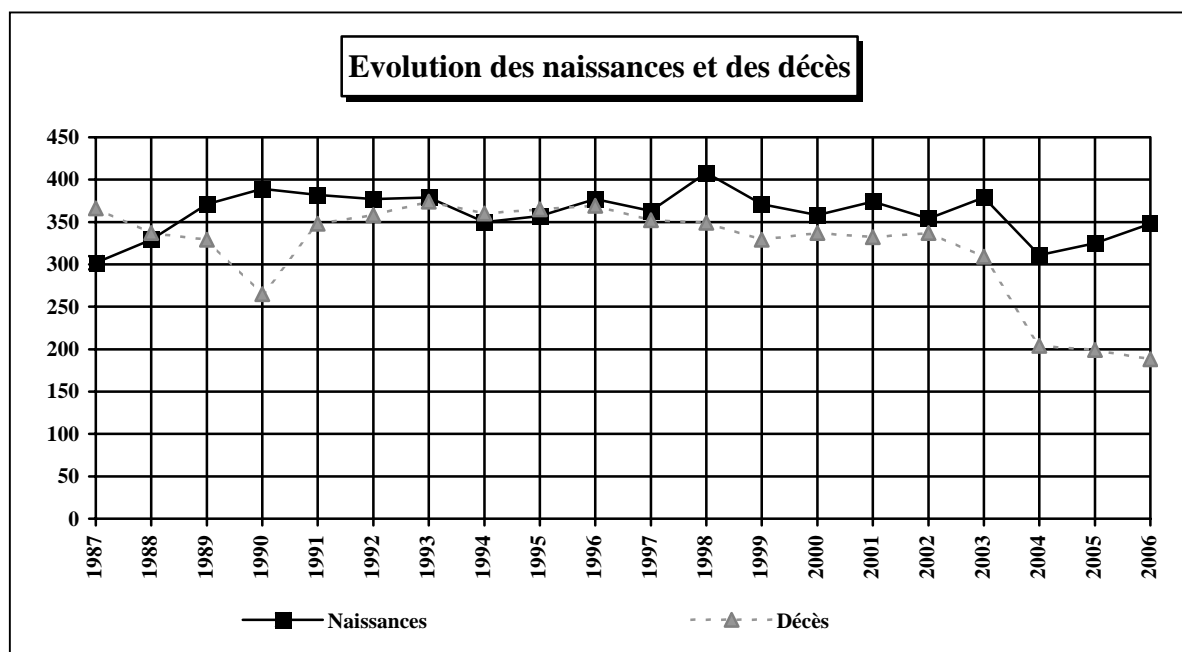
4.1 Naissances

1140 (1041) naissances ont été enregistrées, dont 878 (759) concernent des enfants suisses et 263 (282) des enfants étrangers. Ce total comprend 605 (560) garçons et 535 (481) filles, dont 34 (20) jumeaux et 4 (8) mort-nés. 348 (325) naissances concernent des personnes domiciliées à Neuchâtel.

4.2 Décès

Sur les 366 (395) décès survenus sur le territoire de la commune, 188 (199) concernent des personnes domiciliées à Neuchâtel. La diminution apparente avec les années précédentes est relative puisqu'un nouveau système d'enregistrement a été instauré en 2004 sur la base d'une nouvelle législation fédérale. En effet, depuis le 1^{er} juillet 2004, les personnes domiciliées à Neuchâtel mais décédées hors de la commune ne sont plus enregistrées à l'Etat civil de Neuchâtel mais uniquement au Contrôle des habitants de la Ville.

Evolution des naissances et des décès de 1987 à 2006



(naissances et décès concernent uniquement des personnes domiciliées dans la commune)

Dès lors, la statistique des décès de l'état-civil (ci-dessus) tient compte depuis 2004 uniquement des personnes domiciliées et décédées sur le territoire communal.

4.3 Reconnaissances

En application de l'article 260 CCS, il a été procédé à 94 (79) reconnaissances d'enfants n'ayant un lien de filiation qu'avec leur mère.

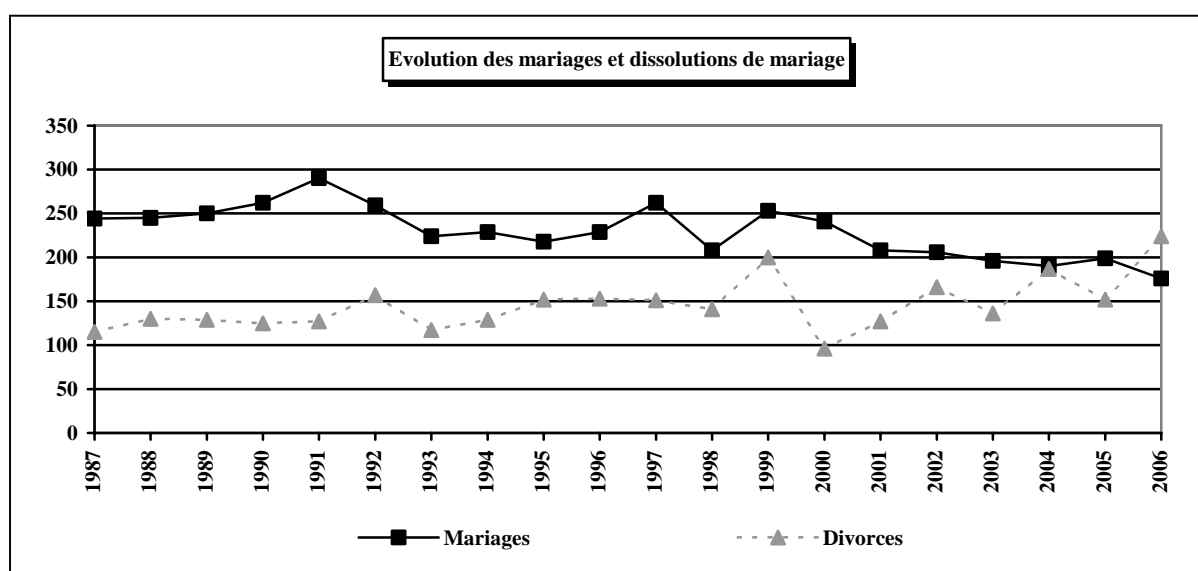
4.4 Mariages

176 (199) mariages ont été célébrés. Se sont unis 57 (65) couples suisses, 44 (46) couples étrangers et 75 (88) couples mixtes (suisse-étranger).

4.5 Dissolution de mariage

224 (152) dissolutions de mariage ont été enregistrées (dont un conjoint au moins était domicilié à Neuchâtel).

Evolution des mariages et dissolutions de mariage de 1987 à 2006



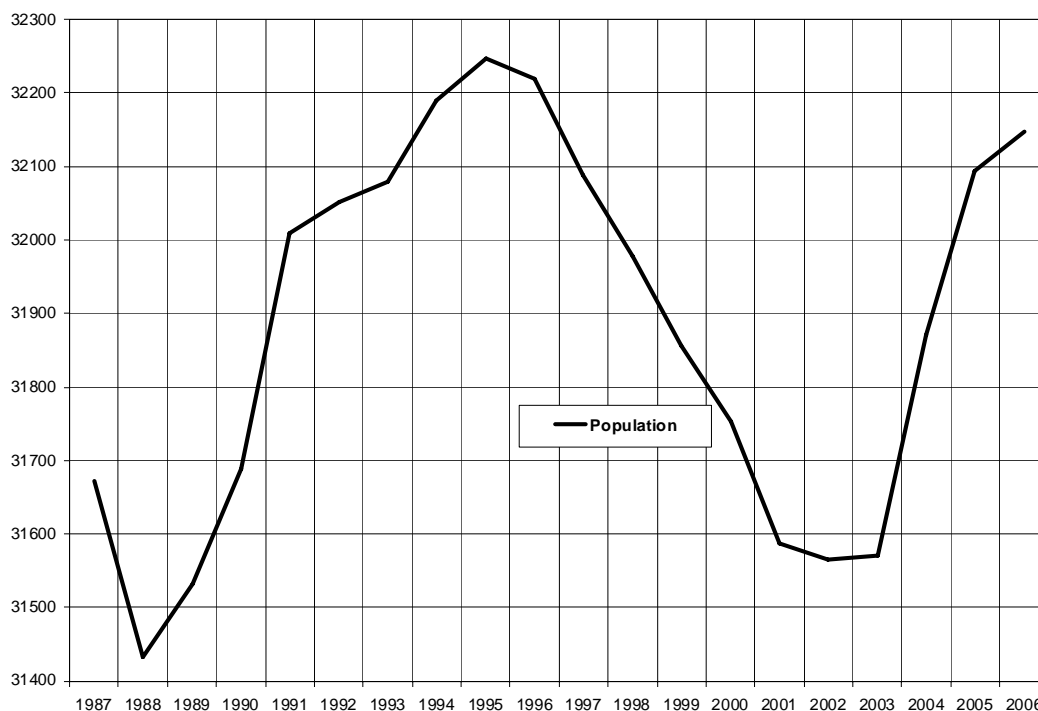
4.6 Divers

L'office a procédé à 9'054 transactions, dont 15 (9) adoptions, 104 (46) changements de nom, 2 (0) changements de sexe, 49 (56) déclarations concernant le nom, 279 (180) changements de droit de cité, 38 (11) mutations concernant la filiation, 4'029 (5'923) enregistrements de personne, 185 (213) préparations de mariage et émis 2'179 (1'973) documents. Les émoluments encaissés durant l'année 2006 pour les extraits des registres, actes d'origine, procédure de mariage, etc. ont rapporté un montant de 128'929.05 francs (132'711.83). 2'888 (2'962) commandes, par écrit ou au guichet, d'actes à délivrer contre paiement ont été adressées au service durant l'année.

Contrôle des habitants

5 Statistiques et activités du service

5.1 Statistique générale de population



En Ville de Neuchâtel, 32'148 habitants ont été dénombrés à fin décembre 2006. Ceci correspond à une augmentation de 54 personnes par rapport au recensement du 31 décembre 2005. Cette augmentation globale se traduit par une augmentation de la population étrangère de 15 unités (+115 en 2005), atteignant un total de 10'022 personnes, et une augmentation des Confédérés et des Neuchâtelois de 39 (+107 en 2005) ce qui porte le total des ressortissants suisses à 22'126 personnes (22'087 en 2005).

Le tableau ci-dessous permet une analyse des fluctuations de la population. Il révèle une diminution des confédérés (-106) et des citoyens de l'Union européenne (-47) et une augmentation des citoyens neuchâtelois (+145) ainsi que des ressortissants d'autres pays (+62).

En ce qui concerne l'évolution de la population étrangère par type de permis, nous constatons: une augmentation des permis annuels "B" (+102), des permis provisoires "F" (+1), des permis de courte durée "L" (+52), et des permis de requérants d'asile "N" (+1) ainsi qu'une diminution des permis d'établissement "C" (-141).

Comme chaque année, cette statistique ne prend pas en compte les personnes qui sont au bénéfice de permis d'une validité de moins d'une année.

Durant l'année 2006, les 374 naissances (382 en 2005) sont supérieures aux 313 décès (319 en 2005).

5.1.1 Tableau comparatif 2005 – 2006 par origines et types de permis

Année	2005			2006			Comparaison 2005/2006		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total

ORIGINES SUISSES

Neuchâtelois	3 813	4 783	8 596	3 919	4 822	8 741	106	39	145
Confédérés	6 135	7 356	13 491	6 093	7 292	13 385	- 42	- 64	- 106
Total ressortissants suisses	9 948	12 139	22 087	10 012	12 114	22 126	64	- 25	39

ORIGINES ETRANGERES

Union européenne	3 599	2 964	6 563	3 596	2 920	6 516	- 3	- 44	- 47
Autres pays	1 726	1 718	3 444	1 732	1 774	3 506	6	56	62
Total ressortissants étrangers	5 325	4 682	10 007	5 328	4 694	10 022	3	12	15

TYPE PERMIS

Autorisation de séjour (B)	1 356	1 320	2 676	1 421	1 357	2 778	65	37	102
Permis d'établissement (C)	3 569	3 030	6 599	3 499	2 959	6 458	- 70	- 71	- 141
Admissions provisoires (F)	129	107	236	123	114	237	- 6	7	1
Séjour courte durée (L)	159	158	317	175	194	369	16	36	52
Requérants d'asile (N)	112	67	179	110	70	180	- 2	3	1
Total ressortissants étrangers	5 325	4 682	10 007	5 328	4 694	10 022	3	12	15

HABITANTS REGULIERS		32 094		32 148		54
----------------------------	--	---------------	--	---------------	--	-----------

Diff. sur l'année précédente		222		54
-------------------------------------	--	------------	--	-----------

5.1.2 Recensement de la population de 1987 à 2006

	TOTALS	ETAT CIVIL			MENA- GES	20 ans - 18 ans **	RELIGION				ORIGINE						Augme- ntation	Diminu- tion
		Mariés	Veufs ou divorcés	Céliba- taires			Prote- stants	Catho- liques	Isra- élites	Divers s/ conf. déclaré.	Neuchâtelois		Suisse		Etrangers			
											Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin		
1987*	32 879	14 810	4558	13 511	15 032	433	16 118	14 414	74	2273	4189	5469	7078	8691	4107	3345		
1987	31 673	14 717	4526	12 430	14 433	433	15 528	13 890	72	2183	4103	5375	6547	8196	4107	3345		102
1988*	32 720	14 803	4539	13 378	15 108	434	15 749	14 461	77	2433	4114	5331	7068	8647	4209	3351		
1988	31 433	14 700	4494	12 239	14 436	434	15 151	13 864	77	2341	4018	5225	6482	8148	4209	3351		240
1989*	32 688	14 823	4562	13 303	15 509	444	15 292	14 633	82	2681	4056	5256	6897	8482	4403	3594		
1989	31 532	14 713	4523	12 296	14 837	444	14 778	14 087	82	2585	3973	5181	6366	8015	4403	3594	99	
1990*	33 074	14 987	4516	13 571	15 575	439	15 118	14 883	82	2991	4013	5238	6828	8459	4688	3848		
1990	31 689	14 861	4474	12 354	14 861	439	14 561	14 199	82	2847	3925	5139	6280	7951	4619	3775	157	
1991*	33 348	15 134	4543	13 671	15 648	431	14 773	15 183	85	3307	3967	5227	6756	8362	5004	4032		
1991	32 009	15 018	4499	12 492	14 939	431	14 238	14 508	83	3180	3884	5140	6195	7850	4947	3993	320	
1992*	33 233	14 993	4598	13 642	15 769	442	14 535	14 889	84	3725	3932	5177	6793	8347	4905	4079		
1992	32 051	14 960	4560	12 531	15 068	427	13 967	14 130	80	3874	3859	5087	6201	7803	5090	4011	42	
1993*	33 342	14 909	4642	13 791	15 871	401	14 260	14 828	91	4163	3885	5154	6828	8300	4957	4218		
1993	32 080	14 899	4600	12 581	15 158	401	13 635	14 073	85	4287	3821	5069	6221	7726	5093	4150	29	
1994	32 190	14 846	4574	12 770	15 213	384	13 426	13 969	82	4713	3810	5025	6218	7664	5154	4319	110	
1995	32 247	14 821	4622	12 804	15 315	345	13 173	13 882	78	4834	3801	5038	6226	7602	5161	4419	57	
1996	32 219	14 679	4652	12 888	15 110	326	12 887	13 774	80	5478	3745	4968	6240	7596	5179	4491		28
1997	32 088	14 570	4647	12 871	15 093	345	12 476	13 330	75	6207	3727	4892	6225	7546	5189	4509		131
1998	31 979	14 355	4686	12 938	15 180	347	12 251	13 145	74	6509	3659	4828	6252	7541	5160	4539		109
1999	31 857	14 148	4765	12 944	16 940	309	12 006	13 138	75	6638	3647	4817	6158	7493	5225	4517		122
2000	31 753	14 095	4682	12 976	16 898	238	11 730	13 067	74	6882	3619	4767	6110	7409	5231	4617		104
2001	31 587	13 839	4776	12 972	16 805	315	11 421	12 671	73	7422	3650	4781	6079	7286	5225	4566		166
2002	31 566	13 460	5047	13 059	16 744	309	11 155	12 462	75	7874	3615	4690	6061	7345	5256	4599		21
2003	31 571	13 206	5191	13 174	16 695	288	10 896	12 353	69	8253	3678	4678	6016	7311	5271	4617	5	
2004	31 872	13 632	4819	13 421	16 967	283	10 782	12 611	70	8409	3745	4778	6103	7354	5252	4640	301	
2005	32 094	13 583	4863	13 648	17 053	303	10 632	12 561	59	8842	3813	4783	6135	7356	5325	4682	222	
2006	32 148	13 284	4985	13 879	17 221	309	10 397	12 447	59	9245	3919	4822	6093	7292	5328	4694	54	

* statistique communale, déclarations de domicile comprises

** 20 ans - 18 ans : dès 1994, selon les nouvelles bases statistiques définies par l'Etat.

5.1.3 Origines de la population au 31.12.2006

ORIGINES	Hommes	Femmes	Total	% s/pop.	% s/pop.
SUISSES				suisse	totale
Neuchâtel	3919	4822	8741	39.51%	27.19%
Appenzell Rh.Ext.	33	39	72	0.33%	0.22%
Appenzell Rh.Int.	2	4	6	0.03%	0.02%
Argovie	198	213	411	1.86%	1.28%
Bâle Campagne	55	51	106	0.48%	0.33%
Bâle Ville	71	76	147	0.66%	0.46%
Berne	1871	2317	4188	18.93%	13.03%
Fribourg	878	1085	1963	8.87%	6.11%
Genève	137	152	289	1.31%	0.90%
Glaris	16	19	35	0.16%	0.11%
Grisons	82	92	174	0.79%	0.54%
Jura	645	711	1356	6.13%	4.22%
Lucerne	122	131	253	1.14%	0.79%
Nidwald	8	7	15	0.07%	0.05%
Obwald	6	10	16	0.07%	0.05%
Schaffhouse	23	47	70	0.32%	0.22%
Schwytz	33	33	66	0.30%	0.21%
Soleure	143	181	324	1.46%	1.01%
St.-Gall	114	129	243	1.10%	0.76%
Tessin	243	287	530	2.40%	1.65%
Thurgovie	74	87	161	0.73%	0.50%
Uri	14	17	31	0.14%	0.10%
Valais	196	251	447	2.02%	1.39%
Vaud	897	1088	1985	8.97%	6.17%
Zoug	2	4	6	0.03%	0.02%
Zürich	230	261	491	2.22%	1.53%
Total suisses	10012	12114	22126	100.00%	68.83%

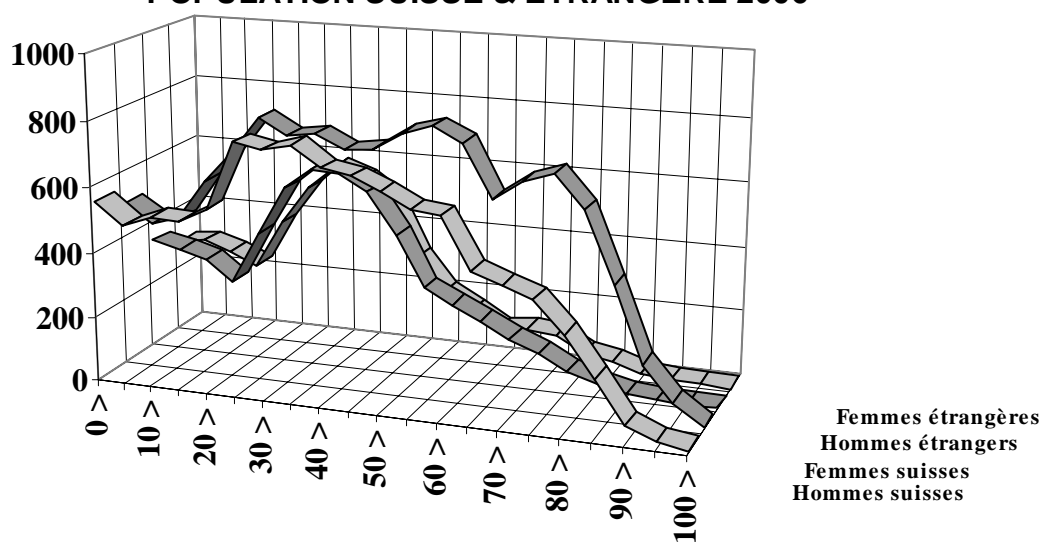
ORIGINES	Hommes	Femmes	Total	% s/pop.	% s/pop.
ETRANGERES				étrangère	totale
Afrique	548	519	1067	10.65%	3.32%
Allemagne	156	118	274	2.73%	0.85%
Amérique du Nord	59	59	118	1.18%	0.37%
Amérique du Sud	131	208	339	3.38%	1.05%
Asie	300	310	610	6.09%	1.90%
Autriche	22	15	37	0.37%	0.12%
Belgique	39	36	75	0.75%	0.23%
Chypre	2	0	2	0.02%	0.01%
Danemark	6	8	14	0.14%	0.04%
Espagne	245	199	444	4.43%	1.38%
Ex-Yougoslavie	440	398	838	8.36%	2.61%
Finlande	4	7	11	0.11%	0.03%
France	714	597	1311	13.08%	4.08%
Grande Bretagne	89	45	134	1.34%	0.42%

Grèce	7	3	10	0.10%	0.03%
Hongrie	15	12	27	0.27%	0.08%
Irlande	8	8	16	0.16%	0.05%
Italie	1041	750	1791	17.87%	5.57%
Lettonie	0	1	1	0.01%	0.00%
Lituanie	1	3	4	0.04%	0.01%
Luxembourg	9	12	21	0.21%	0.07%
Pays-Bas	46	26	72	0.72%	0.22%
Pays de l'Est	86	159	245	2.44%	0.76%
Pays Nordique	5	8	13	0.13%	0.04%
Pologne	8	18	26	0.26%	0.08%
Portugal	1159	1020	2179	21.74%	6.78%
Slovaquie	3	8	11	0.11%	0.03%
Slovénie	0	1	1	0.01%	0.00%
Suède	20	30	50	0.50%	0.16%
République Tchèque	3	3	6	0.06%	0.02%
Turquie	157	112	269	2.68%	0.84%
Apatrides	5	1	6	0.06%	0.02%
Total étrangers	5328	4694	10022	100.00%	31.17%

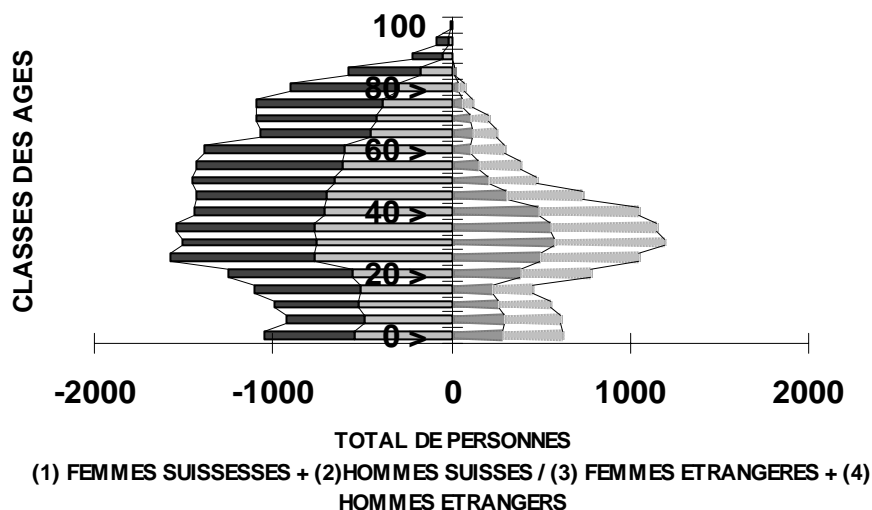
Population totale	15340	16808	32148	100.00%	100.00%
y.c. Union européenne	3596	2920	6516	17.37%	20.27%

5.1.4 Ages de la population

**COURBES DES AGES EN VILLE DE NEUCHATEL
POPULATION SUISSE & ETRANGERE 2006**



**PYRAMIDE DES AGES EN VILLE DE NEUCHATEL - POPULATION
SUISSE & ETRANGERE 2006**



5.1.5 Etat civil

ETAT - CIVIL	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	TOTAL	%
	Suisse	Suisse	Etranger	Etranger		
Célibataire	4733	4634	2485	2023	13875	43.16%
Marié(e)	3929	4038	2255	2040	12262	38.14%
Marié(e) séparé(e)	285	357	210	170	1022	3.18%
Divorcé(e)	780	1494	324	305	2903	9.03%
Veuf(ve)	284	1589	53	156	2082	6.48%
Non marié(e)	1	2	1	0	4	0.01%
Total	10012	12114	5328	4694	32148	100.00%

5.1.6 Confession

CONFESSION	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	TOTAL	%
	Suisse	Suisse	Etranger	Etranger		
Catholique chrétien	95	105	97	112	409	1.27%
Catholique romain	2964	3855	2787	2432	12038	37.45%
Autres comun.chrét.	4	10	10	19	43	0.13%
Autres églises comm.diverses	511	529	455	471	1966	6.12%
Israélite	24	23	6	6	59	0.18%
Musulman	132	114	437	356	1039	3.23%
Protestant	4321	5643	207	226	10397	32.34%
Sans religion	1961	1835	1329	1072	6197	19.28%
Total	10012	12114	5328	4694	32148	100.00%

SEXE	Hommes	%	Femmes	%	Total
	15340	47.72%	16808	52.28%	32148

5.1.7 Statistique des mouvements migratoires

2006

ARRIVEES

	Inter-national Hommes	Inter-cantonal Hommes	Inter-communal Hommes	Inter-national Femmes	Inter-cantonal Femmes	Inter-communal Femmes	Totaux
Suisses	58	301	467	50	406	459	1741
Etrangers	575	114	338	549	105	246	1927
Totaux	633	415	805	599	511	705	3668

2006

DEPARTS

	Inter-national Hommes	Inter-cantonal Hommes	Inter-communal Hommes	Inter-national Femmes	Inter-cantonal Femmes	Inter-communal Femmes	Totaux
Suisses	120	380	482	106	450	515	2053
Etrangers	420	163	298	395	136	251	1663
Totaux	540	543	780	501	586	766	3716
Total des mouvements							7384

2006

DIFFERENCES

	Inter-national Hommes	Inter-cantonal Hommes	Inter-communal Hommes	Inter-national Femmes	Inter-cantonal Femmes	Inter-communal Femmes	Totaux
Suisses	-62	-79	-15	-56	-44	-56	-312
Etrangers	155	-49	40	154	-31	-5	264
Totaux	93	-128	25	98	-75	-61	-48

2006

DEMENAGEMENTS (INTRA-MUROS)

	Hommes	Femmes	Totaux
Suisses	614	726	1340
Etrangers	576	485	1061
Totaux	1190	1211	2401

2006

RECAPITULATION GENERALE DE TOUS LES MOUVEMENTS

	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Naissances	Décès
Arr. / Dép.	Extra-muros		Intra-muros			
Suisses	1808	1986	614	726		
Etrangers	1908	1682	576	485		
Totaux	3716	3668	1190	1211		
Tot. p/Gr.		7384		2401	374	313
						10472

5.2 Activité du service

ANNEES	2006	2005	2004
Mouvements de la population			
Arrivées	3668	3696	3924
Naissances	374	382	393
Départs	3716	3512	3528
Décès	313	319	344

Mouvements de caisse	20129	21354	22089
Documents émis par le service	9176	9302	9820
- dont Permis de domicile pour résidence principale	1105	1161	1152
- dont Attestations de domicile pour résidence secondaire	1087	1225	1028
- dont changement de domicile intra-communal	790	735	756
- dont certificats divers (domicile, vie, hébergement, etc.)	2601	2172	2145
- dont divers	3593	4009	4739
Pièces d'identité	5988	6348	5905
- dont cartes d'identité	3188	3268	2991
- dont passeports 03	2792	3080	2914
- dont passeports biométriques	8	-	-
Permis de séjours	4965	5704	6364
Plaintes			
Plaintes déposées auprès du Procureur général	20	17	26
- pour non-dépôt de papiers	12	12	11
- pour ne pas avoir indiqué de changement d'adresse	6	1	5
- pour non-dépôt du passeport	2	2	2
- pour ne pas avoir renouvelé le permis de séjour	-	2	2
Votations et élections			
Votations et élections (organisation et contrôle)	4	6	6
Signatures vérifiées sur 11 initiatives, 5 référendums et 4 motions	15870	11784	7883

5.2.1 Recensement permanent

Nombre de maisons contrôlées	Personnes n'ayant pas déposé de papiers	Genre de papiers			Cas en suspens *	Changements d'adresses annoncés	Départs annoncés
		AO Acte d'origine	DD Déclaration de domicile	PP Permis provisoires			
2997	356	108	196	52	66	143	51

* Il s'agit de personnes qui ont été convoquées par nos soins, qui attendent un acte d'origine ou qui n'ont pas donné suite à nos avis. Dans ce dernier cas, elles ont été déferées au Procureur pour non-dépôt de papiers.

5.2.2 Contrôle – Adresses des gérances et de la Poste

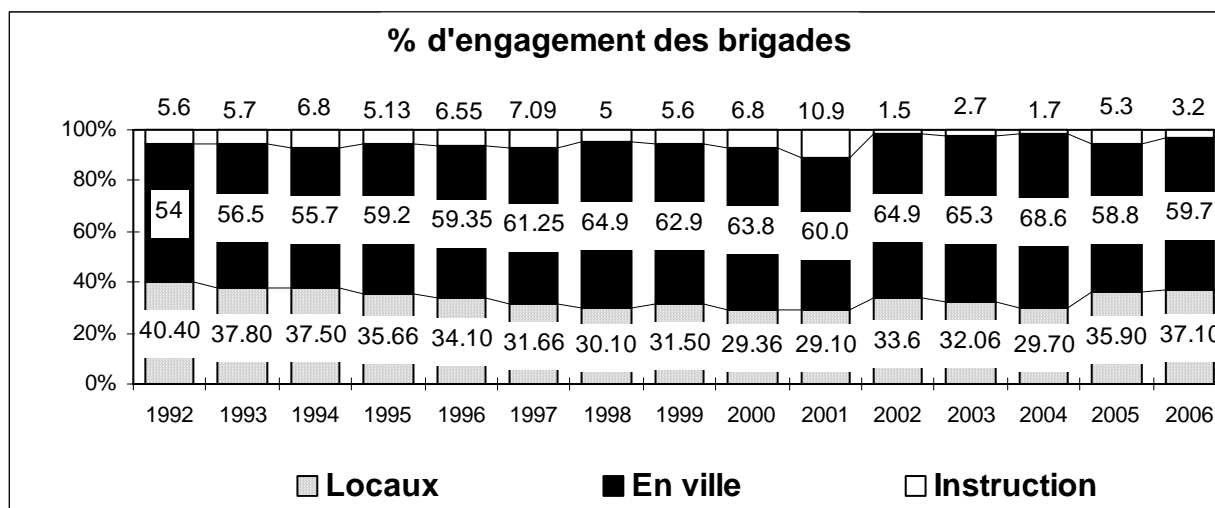
Contrôles - Adresses - selon liste des abonnés SI

Adresses contrôlées	Nombre de convocations	Genre de papiers			Cas en suspens*	Changements	Divers
		AO	DD	PP			
2468	700	111	129	44	57	205	144
Dépôts		AO	DD	PP			
Total		219	325	96			

Corps de police

6 Activités du service

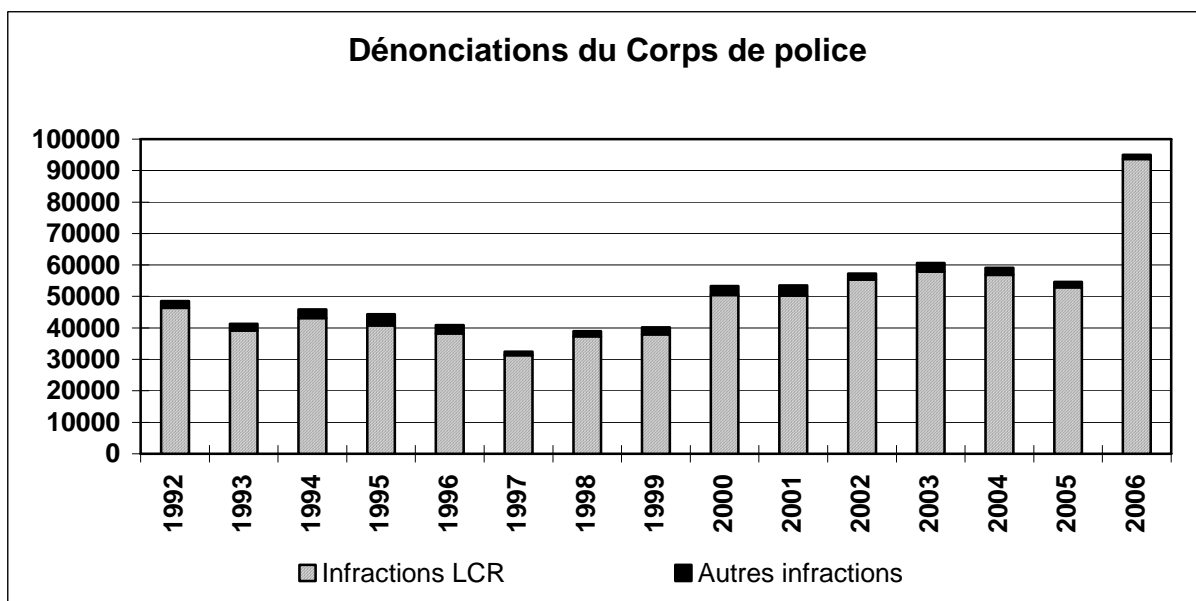
Le personnel affecté à police secours ainsi que la brigade de circulation ont passé 59,7 % (58,8 %) de leur temps dans le terrain, 37,1% (35,9%) ont été consacrés à des tâches administratives ainsi qu'à la présence au poste de police et 3,2% (5,3%) ont été consacrés à l'instruction.



6.1.1 Patrouilles de prévention

30'224 H/h (37'293) de patrouilles ont été effectuées soit : 14'864 (23'248) en voiture, 11'327 (13'671) à pied et 1'689 (1'175) à moto.

95'053 (54'644) rapports ont été dressés au cours de l'année pour des infractions dans les domaines suivants : circulation routière, bruit, scandales, établissements publics, arrestations, interpellations et dommages à la propriété. Ce total englobe également 810 (998) dénonciations pour parcage abusif sur terrain privé.



La recette des amendes d'ordre encaissée par l'Etat se monte à 4'945'220.00 francs (2'656'048.00). Le canton a restitué le 50 % de celle-ci à la Ville, soit 2'472'610.00 francs (1'328'024.00).

6.2 Police secours

Avec la mise sur pied du concept « POLICE 2006 » au 1^{er} janvier, le service d'intervention s'appelle désormais « Police-secours ». Cette organisation, commune aux polices cantonale et de la Ville de Neuchâtel, consiste à l'engagement de patrouilles d'intervention sur le secteur communal, voire au-delà, sous la conduite de la Police cantonale, respectivement sa centrale d'engagement et de transmissions (CET). Pour la Police de la Ville, ce sont précisément 2 patrouilles de 2 hommes, 24h/24h et 365 jours par année. L'autre objectif de « POLICE 2006 » consiste à former des policiers à la gestion complètes des tâches administratives découlant des interventions de police. Dans ce contexte, des patrouilles mixtes formées de gendarmes et de policiers de la Ville ont été engagées. Sous la forme d'échanges mensuels, 7 policiers de la Ville ont intégré les locaux de la Police cantonale et 5 gendarmes sont venus compléter l'effectif de la Police de la Ville, lequel est constitué d'un officier, son remplaçant et 29 collaborateurs. Au terme de l'année 2006, les policiers de la Ville sont capables de gérer seuls plus de 80% des tâches administratives découlant des interventions qui leur sont confiées.

Lorsqu'il n'est pas engagé dans des missions liées à « Police-secours », ce service exécute des missions de prévention et de services d'ordre. Il collabore également étroitement avec les autres services de la Police de la Ville.

Au total, le personnel de Police-secours a procédé à 3'313 interventions commandées par la CET ou spontanées.

La CET a réceptionné 96 (148) alarmes. L'intervention pour une alarme nécessite l'engagement minimum de 2 agents et d'un véhicule durant 1 heure. Grâce à une parfaite connaissance des dossiers et des itinéraires d'accès, le temps de déplacement sur les lieux se situe en moyenne entre 3 et 5 minutes. Les alarmes négatives résultaient, à part égale, de mauvaises manipulations et de défauts techniques. Banques 31 (35), bijouteries 3 (5), magasins 12 (10), La Poste 4 (5), musées 21 (31), fabriques 7 (25), bureaux 8 (23), autres 10 (14).

Conjointement avec les autres services, le personnel de Police-secours a participé à la notification des commandements de payer pour le compte de l'Office des poursuites. Au total 6'204 (5'388) notifications ont été effectuées par le Corps de police.

Dans le cadre des autres activités complémentaires, le service a répondu à 9 (31) demandes des TN pour l'identification de personnes sans titre de transport. Il faut relever ici que le déplacement de la police est toujours facturé à hauteur de CHF 180.00 au contrevenant qui refuse de révéler son identité au service de contrôle de cette instance, ce qui a contribué à la nette diminution de ces interventions.

3 (9) collaborateurs ont été intégrés au détachement neuchâtelois qui a été engagé dans le cadre du GMO au WEF à Davos, ce qui représente 11 (25) jours/homme de travail.

En ce qui concerne les matchs de football, qui se sont déroulés au stade de la Charrière à La Chaux-de-Fonds, le personnel du Corps de police a renforcé régulièrement les effectifs de la Police de la Ville de La Chaux-de-Fonds. L'engagement total a été de 504 H/homme, respectivement 184 H/homme pour la circulation et 420 H/homme pour la sécurité.

191 (230) interpellations en relation avec le problème de la drogue ont été opérées au cours des contrôles soutenus dans les différents points sensibles de la ville. 4 (5) cas lourds ont été remis à la brigade spécialisée des stupéfiants de la Police cantonale et 151 (163) procès-verbaux ont été adressés au Ministère public. C'est une nouvelle fois le chanvre et le haschisch qui ont constitué l'essentiel des saisies de stupéfiants. Cependant, l'héroïne a fait sa réapparition sur le marché de la drogue (25 doses saisies).

2'764 (4'389) H/h au total ont été consacrées par le personnel de Police-secours à une présence dans le centre de la ville. La proportion se situe à 46% (64%) de jour et 54% (36%) de nuit. De jour, diverses actions visant notamment à prévenir les vols à la tire et à l'arraché, la consommation et le trafic de stupéfiants et une présence attentive aux abords des établissements bancaires et bijouteries ont été menées. De nuit, l'objectif prioritaire est la présence dissuasive aux abords des établissements publics, la prévention des actes de vandalisme et l'interpellation des auteurs de troubles de toute nature.

6.3 Le service judiciaire et administratif

Conjointement à la mise en place du projet « Police 2006 », un « guichet unique » a été ouvert au sein de la police de la Ville de Neuchâtel. Ce guichet permet à la personne qui s'y présente de bénéficier des mêmes prestations qu'elle pourrait obtenir à tout poste de gendarmerie, ceci notamment dans le domaine des plaintes pénales. Le travail de mise en place s'est effectué durant le mois d'octobre 2005 et le 1^{er} novembre 2005, le « guichet unique » était opérationnel.

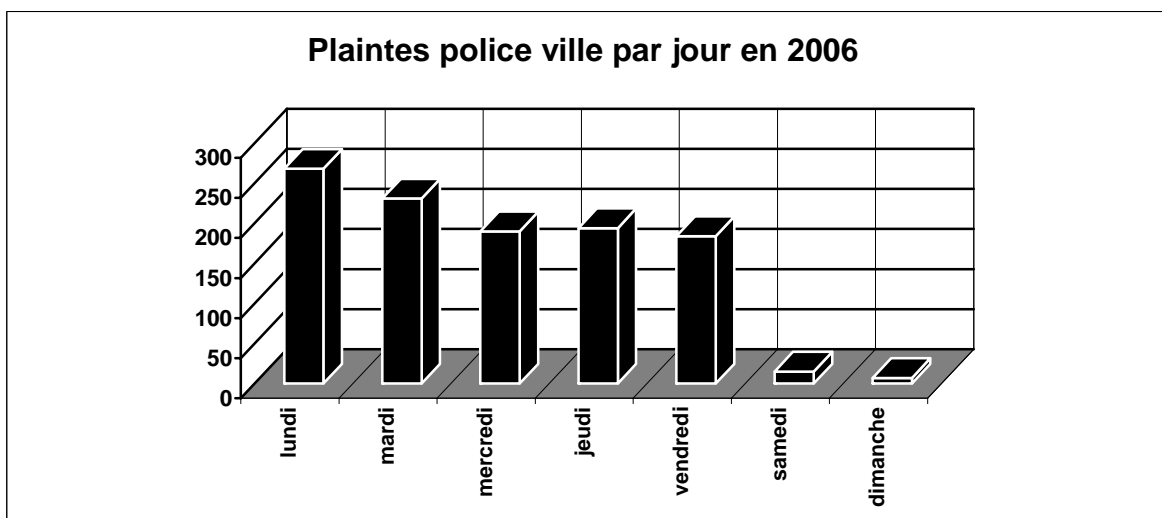
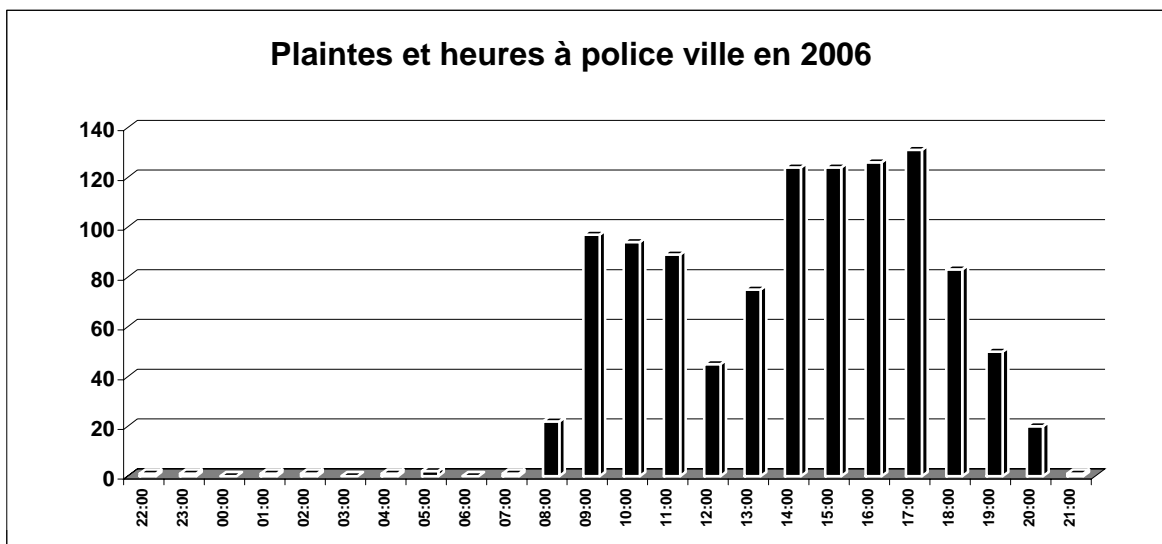
Dans un premier temps, l'exploitation de ce guichet a été dévolue à 2 agents, ceci du 1^{er} novembre au 31 décembre 2005. Les heures et jours d'ouverture du guichet ont été fixés du lundi au vendredi de 0900 à 2100 h.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, 5 collaborateurs sont affectés au service administratif-judiciaire. L'occupation principale de ces collaborateurs est l'enregistrement des plaintes et les suites qui en découlent, notamment des auditions de personnes et enquêtes diverses. Les jours et heures d'ouverture sont restés inchangés.

Ces collaborateurs effectuent également des enquêtes spontanées suite à des patrouilles et des informations diverses parvenues à leurs connaissances de diverses manières.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006, 1'054 cas ont été traités par les collaborateurs du service. Parmi ceux-ci, 984 plaintes de toute nature ont été enregistrées au guichet de la Police de la Ville de Neuchâtel.

La plupart des cas sont traités au sein du service, mais quelques affaires sont effectuées en étroite collaboration avec les autres services de la Police cantonale.



6.3.1 La Police de la Ville de Neuchâtel instaure la médiation pour résoudre les conflits

La médiation est un processus extra judiciaire de régulation des conflits où tous les acteurs en conflit, avec le soutien d'un tiers externe et multipartial, travaillent à la régulation et/ou, à la solution individualisée de conflit de façon libre, responsable et mutuelle. La médiation est une méthode pédagogique dite active qui est appliquée dans tous les domaines de difficultés et de blocages relationnels. C'est un processus de participation volontaire des parties qui leur permet de négocier et de développer par elles-mêmes des solutions créatives, de façon équitable, constructive et à l'amiable. Cette démarche crée un espace de discussion et aide les personnes, qui en font la demande, à trouver une solution à leurs problèmes, en dehors du cadre policier.

Le médiateur soutient les parties, les écoute, aide à trouver des pistes et fait en sorte que chacune des parties se réapproprie ses problèmes. Il n'a pas de pouvoir de décision; il est

neutre, impartial, et toute séance reste confidentielle. Il ne juge pas, n'enquête pas, ne fait pas de thérapie. Le médiateur doit entreprendre une démarche qui doit mettre en valeur et/ou instaurer la communication entre parties afin d'aplanir les incompréhensions.

Le caporal Stéphane Falquet, en fonction depuis 1998 au Corps de police, vient d'obtenir son certificat de médiateur, reconnu par la FSM (Fédération suisse des associations de médiation). Grâce à son charisme, sa volonté et ses compétences sociales, il a suivi avec succès une formation de médiateur qu'il met ainsi au service de la Police de la Ville et au bénéfice de la population. Cette formation lui a permis d'acquérir des connaissances à la fois théoriques et pratiques sur la médiation, comme mode de résolution des conflits. Il exerce actuellement sa fonction dans le service administratif et judiciaire qui se charge de l'enregistrement et de la gestion des plaintes. Il est naturellement tenu au secret de fonction ainsi qu'au respect strict du processus de médiation. Les connaissances de ce collaborateur sont également un appui pour ses collègues, qui peuvent ainsi lui confier des missions délicates.

Dans le cadre du développement du concept de proximité, cette nouvelle prestation de la police a pour objectifs de mettre en relation les parties en conflit, d'assurer une régulation des conflits par le consensus et de faire exprimer des intérêts et des besoins plutôt que des positions. On peut alors imaginer l'action du médiateur pour trouver des solutions à des différends entre personnes qui souvent durent et où les accumulations de non-dits engendrent des comportements disproportionnés ou des vengeances en tous genres. Trouver des solutions au travers d'une médiation permet souvent d'éviter l'engrenage de procédures administratives et/ou juridiques demandant de grands investissements en ressources humaines sur le long terme.

6.4 Brigade urbaine

La brigade urbaine est composée de 6.8 postes (3,8). En effet, suite à la nouvelle organisation du Corps de police en 2006, l'effectif a été renforcé. Ceci a permis de garantir une présence permanente durant les heures d'ouverture des commerces au centre ville.

6.4.1 Contraventions et rapport

393 (168) procès-verbaux de dénonciation répartis selon le tableau ci-dessous.

	2006	2005
Code pénal suisse CPS	181	50
Code pénal neuchâtelois CPN	30	31
Règlement de police RPNE	81	42
Loi sur l'établissement des étrangers LFSEE	15	9
Loi fédérale sur les stupéfiants LFStups	62	18
Loi sur les Armes	4	2
Loi sur les établissements publics LEP	1	9
Loi sur la circulation routière LCR	19	7

39 (23) personnes signalées au RIPOL ont été interpellées. 14 (6) arrestations en flagrant délit (bande de voleurs, agression, vol à l'étalage) ont été effectuées.

6.4.2 Activités

La brigade urbaine a établi un bon contact avec la majorité des commerçants. Il y a toujours une petite minorité qui ne font jamais appel à ses services ou avec retard.

Afin de lutter plus efficacement contre les vols à l'étalage, en partenariat avec les gérants des commerces du centre-ville, la brigade effectue des patrouilles à l'intérieur des magasins, en uniforme ou en civil. Un prospectus avec des informations afin de donner un maximum de conseils aux gérants est également distribué selon les problèmes rencontrés. De plus, deux stagiaires, effectuant leur travail de diplôme au Corps de police, participent activement dans le cadre d'une campagne de prévention des vols à la tire, en ciblant les personnes dites à risque.

En matière de stupéfiants, de nombreux passages sont effectués lors de chaque patrouille aux endroits connus des services de police, afin d'éviter une scène ouverte.

Des affiches de prévention «Vols et Stupéfiants» ont été distribuées aux commerçants ainsi qu'aux tenanciers d'établissements publics de la zone piétonne.

Durant la période estivale, des patrouilles à vélo ont été effectuées le long des rives du lac et à l'intérieur des enceintes des piscines de Neuchâtel et Serrières. Ces patrouilles sont principalement axées sur la prévention des vols et des déprédations. Cela permet également d'avoir une présence plus soutenue, plus souple et discrète dans certains secteurs en fonction des besoins.

Grâce à une présence ciblée et une bonne connaissance du milieu, la brigade urbaine arrive très rapidement à identifier les personnes pouvant faire partie d'une bande et ainsi contenir tout risque de débordement ou de confrontation entre plusieurs équipes.

Elle effectue également des contrôles réguliers de l'usage de la voie publique, particulièrement des musiciens de rues et des vendeurs itinérants afin d'avoir un bon suivi et de faire respecter les directives et les lois à ces derniers, pour obtenir une bonne harmonie entre les différents acteurs du centre-ville.

La brigade urbaine est une nécessité pour le centre-ville et une police de proximité est un maillon très important, voire indispensable pour la sécurité publique.

6.4.3 Policiers de quartier

Dans le cadre de police 2006, trois collaborateurs se sont vus affecter un secteur de la ville afin de concrétiser la présence du personnel sur tout le territoire communal. La police de proximité répond ainsi à une attente de la population et à une bonne couverture sécuritaire de la police de la ville.

3'224 clients ont été contactés par les trois policiers de quartier et 2'845 passages auprès de des habitants ont été effectués. Ceci représente 6'069 contacts personnalisés de proximité qui ont été effectués par les collaborateurs. De ces contacts, 1'210 problèmes ont été annoncés et 8 subsistent et doivent nécessiter une plus longue procédure d'accompagnement.

Pendant l'année en cours, les agents ont participé au sondage lié à de la cohésion sociale et à la sécurité, ainsi qu'à l'étude Anim'Action en partenariat avec l'Université, la Ville de Neuchâtel et Agenda 21.

Durant la canicule, des visites ont été effectuées auprès des aînés et pendant la période estivale, une présence soutenue a été exercée aux abords des places de jeux.

Lors des trois jours de fête à Serrières, organisée par « Serrières-Bouge » sous l'effigie de NeuchàToi, la police de proximité a assuré la sécurité des participants sur les différents sites de la manifestation.

Les missions principales sont les suivantes :

- Être le 75 % du temps dans les secteurs, présenter le service de Police de proximité de la Ville de Neuchâtel.
- Contacter, gérer et résoudre les demandes de la population, des commerçants, gérances d'immeubles, concierges, associations de quartiers, sportives, religieuses et culturelles.
- Entretenir un climat de confiance et de sécurité envers toute la population des secteurs.
- Suivre l'évolution de la situation dans le domaine de la circulation, transmettre toutes les informations qui peuvent avoir un effet sur la sécurité des secteurs.
- Veiller à l'évolution de la situation.
- Créer des liens entre les clients et les partenaires internes et externes de l'administration communale.

6.4.4 Sécurité enfants

Cette prestation a également été mise en place dans le cadre de police 2006, afin d'occuper un espace laissé libre dans la présence policière. En effet, la police doit également être en contact avec les jeunes qui empruntent les transports publics ou le chemin de l'école afin de prévenir les incidents ou des accidents. Il s'agit d'être visible et en contact avec la jeunesse en dehors de l'école. La collaboratrice qui travaille à 50% a consacré la totalité de son temps de travail à l'extérieur.

La mission prioritaire est la sécurité des enfants sur le chemin de l'école et aux abords de celle-ci, cependant sans toucher l'aspect circulation. Donc, ce service est actif dans les problèmes de racket, vandalisme, violence entre écoliers, exhibitionnisme, etc. Il est également présent dans les transports publics, afin de lutter contre les incivilités.

Une étroite collaboration s'effectue également avec les policiers de quartier, le service de l'éducation routière, et le service judiciaire, ainsi que la police de sûreté.

De nombreux contacts et échanges ont également lieu avec des services externes à la police, soit les TN, les centres d'accueils, les associations des parents d'élèves et les directions des écoles.

La collaboratrice fait également partie de l'Unité de débriefing émotionnel (UDE). Dans le cadre de cette unité, elle a suivi plusieurs heures de cours 24 (32), et participé à des séances 27,5 heures (16). Elle a également été engagée à 11 (5) reprises pour soutenir psychologiquement des collègues qui ont été confrontés à des situations ou des événements hors du commun 22 heures (10). Sur le même sujet, elle a instruit les aspirants de l'école régionale de police à Colombier pendant 10 heures (8).

6.4.5 Enquêtes

Ce service et a été mis en place en 1998 pour répondre à une demande croissante de tâches administratives composées presque exclusivement d'enquêtes déléguées par l'Etat à la Police de la Ville de Neuchâtel. Le tableau suivant permet de se rendre compte de ses activités.

2006	2005		
846	1'050	-	Plaintes enregistrées pour stationnement sur des parcs privés
810	998	-	Procès-verbaux établis pour stationnement sur des parcs privés
36	62	-	Plaintes retirées pour stationnement sur des parcs privés
3	11	-	Réquisitions, rapports transmis au Ministère public
11	21	-	Enquêtes auprès des propriétaires qui n'ont pas donné suite à la taxe des chiens
11	12	-	Ordonnances pénales
43	10	+	Enquêtes pour le ctrl. des habitants (changement de domicile)
377	372	+	Actes de poursuite traités (principalement actes complexes, en fonction de l'emploi du temps, décharge d'autres services pour actes simples)
6	9	-	Actes de poursuite en cours
383	381	+	Total des actes de poursuite
104	51	+	Recherches d'identités pour le service des amendes d'ordre

6.4.6 Etablissements publics

Dans la circonscription communale, la situation au 30 novembre 2006 est la suivante :

2006	2005		
81	81	=	Cafés - restaurants de jour
1	1	=	Cafés - restaurants de nuit
7	9	-	Cercles (1 ^{ère} - 2 ^{ème} catégories)
52	41	+	Bars avec alcool
30	35	-	Bars 10 places sans alcool
12	12	=	Hôtels
8	8	=	Discothèques
5	7	-	Cabarets – Dancings
11	10	+	Salons de jeux
22	19	+	Buvettes
1	1	=	Débit ambulat
5	10	-	Nouveaux établissements ouverts durant l'année
6	6	=	Etablissements fermés durant l'année

66	64	+	Etablissements changeant de tenancier durant l'année
3	3	=	Sex-Shops
9	9	=	Salles de cinéma

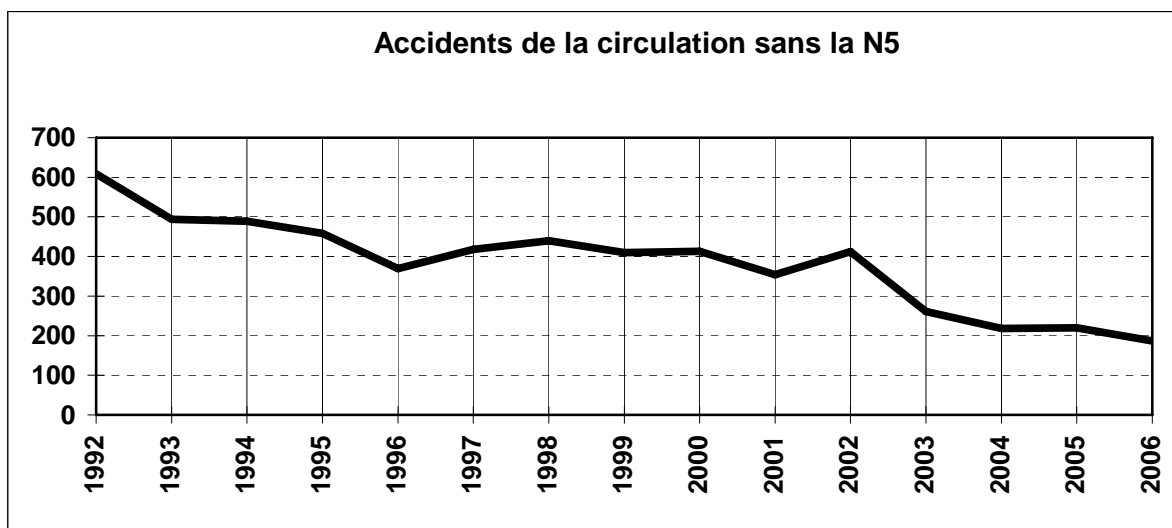
Activités et contrôles effectués par ce service :

2006	2005		
66	64	+	Enquêtes administratives pour des modifications de patentes ou fermeture d'établissements
15	15	=	Contrôles de séjour et des passeports des artistes et musiciens dans les cabarets
274	378	-	Artistes (dossiers examinés)
23	170	-	Contrôles personnel, état général et clientèle dans les établissements publics
14	4	+	Dénonciations (âge clients - travailleurs sans autorisation - ouverture tardive)
66	49	+	Visites de conformité des locaux en collaboration avec le SHPF
42	67	-	Enquêtes administratives pour permissions tardives
41	61	-	Permissions tardives délivrées
74	68	+	Enquêtes administratives diverses (infos, plaintes, etc.)
7	22	-	Séances au SCP / Cours cafetiers au CPLN

6.5 Brigade de circulation

Elle est composée de 5 (5) policiers et de 7 (9) auxiliaires. Ce service veille à la sécurité générale ainsi qu'à celle des usagers de la route. Par une présence accrue dans les zones à risques, il prévient les délits et les accidents. Il gère les véhicules en mouvement et à l'arrêt. Il effectue des services d'ordre pour les manifestations ainsi que des opérations de prévention.

Durant cette année, 1'396 (729) conducteurs ont été contrôlés à l'éthylomètre. 88 (65) permis de conduire ont été saisis par la police pour ivresse au volant ou au guidon et 42 (47) personnes ont été dénoncées pour ivresse légère (entre 0.5 o/oo et 0.79 o/oo). 9 (7) deux-roues volés ont été retrouvés.



Durant l'année 2006 le nombre d'accidents de la circulation a diminué, soit 187 (220). Nous constatons une baisse des accidents avec blessés, soit 59 (80), ce qui représente 68 (90) personnes blessées. Il n'y a pas eu d'accident mortel de la circulation sur le territoire communal.

L'instruction sur le contrôle routier et l'Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers a été donnée par le personnel de la Police de la Ville aux aspirants de l'Ecole cantonale de Police. Cette dernière a permis de former 29 (23) aspirants, ce qui représente un total de 92 (84) heures d'enseignement. La brigade motorisée a procédé à 344 (258) contrôles radar. A cette occasion, 114'528 (83'160) véhicules ont été contrôlés et 13'547 (7'536) procès-verbaux et contraventions ont été dressés.

En plus, des contrôles de vitesse et de l'état des conducteurs, la brigade circulation a contrôlé 1'844 véhicules lors de contrôles routiers spécifiques tels que « Natel au volant » - « Transit » - « Respect de la signalisation » - « Equipement des véhicules » et « Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR 1 et 2) ».

6.5.1 Contrats de prestations

La brigade a procédé à 41 (36) contrôles radar sur la commune de Cernier. A cette occasion, 16'990 (15'993) véhicules ont été contrôlés et 1'099 (1'015) procès-verbaux et contraventions ont été dressés.

11 (7) contrôles radar ont été effectués sur la commune de Savagnier. A cette occasion, 1'096 (318) véhicules ont été contrôlés et 85 (10) procès-verbaux et contraventions ont été dressés.

11 (5) contrôles radar ont eu lieu sur la commune de Fontaines. A cette occasion, 2'343 (653) véhicules ont été contrôlés et 212 (75) procès-verbaux et contraventions ont été dressés.

Les prestations relatives au radar sont facturées sur la base du règlement sur les taxes et émoluments, plus les kilomètres effectués et les films utilisés ; alors que le montant de l'amende est encaissé par la commune qui en reverse légalement le 50% à l'Etat.

6.5.2 Signalisation lumineuse

Durant l'année 2006, un nouveau concept de radars fixes et mobile a été élaboré par le service de la circulation et le service technique. L'objectif est d'installer un système de contrôle du trafic sur les principaux axes d'entrée de la ville pour signifier à l'automobiliste la nécessité d'adapter une conduite plus respectueuse des autres utilisateurs de la voie publique.

Afin d'intensifier l'efficacité des mesures, ce concept comprend 7 emplacements fixes et un radar mobile. Ainsi, les deux installations fixes existantes ont été modifiées pour accueillir la nouvelle technologie numérique, 4 nouvelles installations ont été posées et la dernière sera installée durant l'année 2007. Le radar mobile d'ancienne génération a été modifié pour être compatible avec le numérique. Deux nouvelles caméras numériques ont été achetées alors que l'ancienne caméra fixe a été adaptée à la nouvelle technologie numérique. Un tournus à trois caméras a été établi entre les 6 emplacements et est en fonction depuis le mois d'août 2006.

4'288'459 (1'250'849) véhicules ont été observés au moyen des appareils automatiques de contrôle et 31'650 (5'776) contraventions ont été établies.

6.5.3 Speedy

L'inforadar du type « Speedy », qui est un dispositif préventif affichant au conducteur sa vitesse, a été utilisé durant 213 (202) jours pendant l'année 2006. Il a contrôlé 654'840 (330'186) véhicules pour un total théorique de 3.52% (3.94%) d'infractions. En effet, le Speedy étant un outil de prévention, aucune infraction n'a été dénoncée. Cet appareil permet de rendre le conducteur conscient de la vitesse qu'il pratique et de transmettre des informations sur le comportement des automobilistes aux endroits contrôlés.

6.5.4 Modération du trafic

Dans le cadre de la stratégie globale de modération et de sécurisation du trafic dans les quartiers, la zone 30 de Bel-Air a été mise en place. De plus, les zones de rencontre du Stade de la Maladière et de Louis-Favre, ainsi que les zones 30 du Musée/Beaux-Arts et des Faubourgs ont fait l'objet d'une expertise et seront mises en place durant l'année 2007. Le personnel de la circulation a participé à la mise en place et à l'étude de cette modération ainsi qu'à une campagne de prévention dans les nouvelles zones pour un total de 205 (121) heures.

6.5.5 Plan de stationnement

Durant l'année 2006, une partie de la 2^{ème} étape du plan de stationnement a été mise en place, 2 nouvelles zones bleues ont été créées, soit la zone 7 de la rue des Parcs et la zone 6 de Fontaine-André. De plus, la zone 4 a été étendue à l'ouest sur la rue de la Main. Une opposition a empêché la mise en place de l'extension de la zone 5 au nord sur G.-A.-Matile, cette dernière sera introduite durant l'année 2007.

Dans le prolongement de la 2^{ème} étape du plan de stationnement, 320 heures ont été consacrées à l'étude globale et à la Commission du Conseil Général sur la 3^{ème} étape du plan de stationnement. Actuellement ce projet est toujours en Commission.

6.6 Education et prévention routière

Les règles de la circulation concernant les piétons et les cyclistes, ainsi que les directives quant à la prévention des accidents sur un plan plus général ont été enseignées dans tous les degrés scolaires. Plus de 16'000 (17'700) brochures ont été distribuées aux élèves des 333 (337) classes. 5'679 (5'713) élèves ont été touchés par les cours du Service de l'éducation routière.

Tableau récapitulatif du nombre d'élèves instruits et de classes visitées.

2006	2005		
1'208	1'144	+	élèves des écoles enfantines instruits
78	73	+	classes d'écoles enfantines visitées
2'886	2'911	-	élèves des 1 ^{ère} à 5 ^{ème} années primaires visités
164	168	-	classes des 1 ^{ère} à 5 ^{ème} années primaires visitées
1'603	1'658	-	élèves des écoles secondaires, niveaux 6, 7, 8, 9 et 10 visités
91	96	-	classes secondaires des niveaux 6, 7, 8, 9 et 10 visitées
274	299	-	élèves participant aux examens cyclistes
11	10	+	élèves faisant l'objet de cours d'éducation routière suite aux décisions de l'Autorité tutélaire

6.6.1 Campagnes de sécurité

16 (16) campagnes d'éducation routière dans les classes ont été réalisées. 14 (14) campagnes de prévention routière se sont déroulées en 2006.

Dans les chiffres mentionnés ci-dessus sont compris les passages dans les classes de l'Ecole Catholique, de l'Ecole Montessori (classes enfantines, plus les niveaux 1-2-3-4 et 5 primaires), l'Arbre de vie, ainsi que le jardin d'enfants "Le Chat Botté" et la crèche des hôpitaux. Près de 16'000 brochures, feuilles d'informations, autocollants, gadgets, jeux, etc. du BPA - TCS - ACS – ATE et autres ont été remis aux élèves de tous les niveaux scolaires.

A nouveau cette année, seuls les élèves des classes enfantines ont reçu un baudrier de sécurité jaune. Ce matériel est offert par le TCS, section neuchâteloise. Afin de parfaire les leçons données en classe et assurer la sécurité des élèves, le service a consacré près de 70 heures de présence aux abords des collèges primaires. Lors des campagnes "Rentrée scolaire" d'avril et d'août, 9'900 et 9'950 cartes réalisées par M. Vincent L'Epée ont été remises aux automobilistes. Ces campagnes de sensibilisation ont lieu en collaboration avec les auxiliaires du Corps de police. 13 banderoles du TCS "Levez le pied, c'est la rentrée" ont été posées aux endroits sensibles de la Ville. De plus, durant ces deux semaines, une présence policière plus soutenue a eu lieu aux abords des écoles.

A l'occasion de la 11^{ème} campagne de vœux pour la nouvelle année, 9'900 cartes dont le dessin a été créé par M. L'Epée, ont été remises aux automobilistes, ceci toujours en collaboration avec les auxiliaires de police.

Comme chaque année, le service a participé aux campagnes de sécurité routière organisées sur le plan national et régional, telles que "Attaché à la vie" et "Boire ou conduire". Les imprimés ont été distribués dans les écoles secondaires, les bureaux de l'administration communale, les écoles supérieures et autres instances concernées. Des affiches de

prévention sur les thèmes suivants : « Boire ou conduire » - « Restez clairs dans l'obscurité » - « T'es sûr » - « Visiblement plus sûr » - « Limite 0,5 o/oo, un verre ça roule » ont été placardées sur les supports prévus à cet effet.

En ce qui concerne la prévention en général, environ 30'700 brochures et dépliants ont été envoyés et transmis dans les commerces, les magasins de sport, les réceptions des piscines du Nid-du-Crô et de Serrières, ainsi que lors de la mise en place d'un stand, le 14 juin, pour les nouveaux arrivants dans la commune. Par ces actions, un contact a pu être établi avec quelque 60 adultes, 231 enfants, 29'750 conductrices et conducteurs.

Les résultats obtenus cette année sont excellents. Néanmoins, un accident de circulation sans gravité, entre une voiture et un piéton (enfant) est à déplorer sur le chemin de l'école. Une visite a été effectuée au domicile de cet enfant et un livre "Globi aide la police" lui a été remis. Cet incident doit motiver encore davantage la mission de prévention.

6.6.2 Taxis

A la fin de l'année, le territoire communal compte 9 (9) concessionnaires se partageant 19 (20) droits de stationnement avec 36 (34) véhicules, ainsi que 1 (1) concessionnaire sans droit de stationnement pour 1 (2) véhicules. Cela représente un parc de 37 (36) taxis. 18 (18) places de stationnement sont réservées sur le domaine public pour le service des taxis. 91 (90) conducteurs sont autorisés à exercer la profession comme chauffeurs permanents ou auxiliaires. 3 (1) personnes détiennent actuellement une autorisation provisoire pour conduire un taxi. Durant l'année, le service des taxis a établi 25 (10) rapports de renseignements pour conducteurs de taxis. 23 (8) conducteurs ont réussi l'examen leur permettant d'obtenir une autorisation provisoire pour conduire un taxi en ville de Neuchâtel. 19 (10) ont subi l'examen leur permettant d'obtenir une autorisation permanente. A l'occasion de la Fête des Vendanges et du Nouvel An, 12 autorisations de stationnement supplémentaires ont été délivrées. D'autre part, 20 (26) taxis ont été inspectés et 5 (6) contrôles sur rue ont été effectués. Tous ces contrôles représentent 54 (63) véhicules et conducteurs. Le service a également procédé à 1 (7) procès-verbal d'audition.

6.6.3 Patrouilleurs scolaires

Durant l'année écoulée, un nouveau patrouilleur a été engagé et formé. A ce jour, on compte 12 (11) patrouilleurs adultes qui travaillent aux abords de 5 collèges, ainsi que sur la rue de la Cassarde et sur la route de Pierre-à-Bot. Un nouveau poste de patrouilleur a été créé sur la rue des Draizes, ceci suite à la suppression de la signalisation lumineuse liée à la mise en fonction d'un carrefour à sens giratoire obligatoire à la hauteur de la route des gorges du Seyon.

6.6.4 Divers

Suite à une demande du comité de l'Association des parents d'élèves de la Ville de Neuchâtel (APEN), le service a présenté le 15 juin son activité auprès de cette association.

En collaboration avec les auxiliaires de police, le service a assuré la sécurité des enfants lors des entrées et sorties des 18 représentations cinématographiques de la « Lanterne Magique ».

Le service a également assuré la sécurité des enfants lors des entrées et sorties des 12 représentations théâtrales « Les souliers usés », du 16 novembre au 1^{er} décembre. Ces

séances ont eu lieu au collège de la Promenade. Elles étaient destinées aux élèves des classes enfantines et de première année primaire.

Il a participé à 8 séances de la Commission technique d'éducation routière (CTER). Dans ce cadre, le 2 novembre, une journée d'échange avec le Sergent Bernard Deubel de la police de la Ville de Bienne a été organisée.

Le 10 juin, à l'occasion de la journée « Portes ouvertes » du jardin de circulation, environ 80 enfants ont pu profiter de cette installation. Le Groupe PRO VELO Neuchâtel a utilisé le jardin de circulation pour donner des cours à ses membres.

La 12^{ème} « Coupe scolaire neuchâteloise » a eu lieu le 21 juin à Auvernier. Elle a été organisée par les membres de la CTER. Les 100 concurrents ont eu énormément de plaisir et de très beaux prix ont été remis à tous les participants.

Saint-Nicolas, accompagné d'un agent de police, a rendu visite à 27 classes enfantines de la ville. Un biscôme, un étui contenant 6 crayons de couleur et un porte-clefs « Le Merle blanc » ont été remis aux 468 élèves présents. Il en a profité pour leur rappeler les règles élémentaires de prudence et du comportement à adopter lors de la traversée de la chaussée.

6.7 Service de l'instruction

Les heures d'instruction reçues par les collaborateurs s'élèvent à 3'566 (6'718.25) heures/homme.

La formation continue du personnel comprend les thèmes suivants : Tirs, self-défense, office des réfugiés, séminaires pour tous les cadres du Corps, le travail en locaux sécurisés.

Ces instructions ont été complétées par des cours organisés par l'Institut suisse de Police ou d'autres corps de police : cours officiers, experts pour les examens fédéraux, séminaire sur le brevet fédéral, SDR, self-défense, formation à la médiation.

40 (39) enfants ont participé à 4 séances de self-défense dans le cadre du Passeport Vacances.

6.8 Service administratif

Les missions de ce service consistent en la gestion des travaux administratifs au bénéfice de tout le Corps de police : traitement des amendes d'ordre, établissement de la facturation ainsi que la gestion administrative des ports.

6.9 Service technique, central et réception

Le Service technique est composé d'un technicien à 100%. Il dépanne et entretient la signalisation lumineuse ainsi que les appareils de transmission. Il planifie le réseau radio en collaboration avec la police cantonale. Il s'occupe de diverses installations et matériels techniques en relation avec le travail des policiers. Il assure la partie administrative du service des parcomètres. Il prépare, gère et tient les budgets relatifs à ces trois domaines. Le technicien a participé activement aux séances de Police 2006. Il a élaboré le cahier des charges du nouveau concept radar 2006 et lancé la procédure d'appel d'offre publique.

Il planifie les comptages de trafic nécessaires à l'établissement des statistiques de

circulation. Les comptages des véhicules et la gestion des statistiques de circulation ont demandé environ 30 (50) heures de travail. Il s'agit principalement de collecte et d'archivage de données pour l'établissement d'un futur TJM (trafic journalier moyen).

L'ensemble de la signalisation lumineuse, (centrale, programmes et carrefours) a demandé 38 (54) interventions de tous genres. La poursuite du remplacement des ampoules de la signalisation lumineuse par des LED est un facteur important dans la baisse des pannes et de la consommation d'électricité des carrefours.

De plus, le technicien a la responsabilité de la centrale des télécommunications et de la réception du Corps de police, il gère et organise les activités des opérateurs et des réceptionnistes.

5.9.1 Central et réception

Le service du central exploite et dessert la centrale des transmissions. Ses missions principales sont la gestion des appels téléphoniques et radio, la transmission de ceux-ci dans les services concernés, le renseignement au public, la gestion informatique des fichiers utilisés dans les activités de police, la surveillance des caméras vidéo, la gestion du fonctionnement de la signalisation lumineuse, la réception des alarmes-vols internes et externes. Il traite aussi les commandements de payer et assure la mise sous pli des amendes d'ordre.

Dès le 1^{er} janvier, le central ne réceptionne plus les appels urgents, ceux-ci parviennent directement à la Police cantonale. L'horaire d'exploitation du central a dès lors été adapté. Il est ouvert du lundi au samedi de 06h30 à 21h00 et est fermé le dimanche et les jours fériés. En cas d'événements particuliers organisés en ville, l'exploitation du central est prolongée, voire continue.

Le service de la réception tient et contrôle la caisse. Il procède à divers encaissements tels que fourrières, amendes, mises en bière. Il délivre les médailles pour les chiens ainsi que les autorisations à l'acte pour la zone piétonne et les vignettes pour le stationnement en zone bleue. Il assure également la gestion des objets trouvés, répond aux questions du public, prépare et délivre les billets pour l'encaissement de la taxe sur les spectacles.

Le tableau suivant est un récapitulatif des activités principales des services du central et de la réception

2006	2005		
40'649	43'540	-	appels téléphoniques réceptionnés par le central
2'558	5'627	-	autorisations à l'acte pour la zone piétonne
1'223	1'307	-	chiens enregistrés dans le fichier
2'963	3'388	-	heures/homme de présence à la réception
7'131	9'578	-	heures/homme nécessaires à l'exploitation du central
1'365	1'484	-	objets trouvés remis au poste de police
875	969	-	objets trouvés restitués à leur propriétaire
5'264	6'929	-	recherches par radios
48'703	50'733	-	total des accueils à la réception

6.10 Service domaine public

Ce service gère l'utilisation du domaine public et contrôle tout particulièrement le respect de la réglementation se référant aux forains, aux marchands ambulants, aux musiciens de rues, aux marchés, aux terrasses d'établissements publics, aux cirques et aux chantiers.

D'importantes tâches administratives découlent de ces nombreuses missions, dont : des rapports d'information et des enquêtes, la préparation d'arrêtés à caractère public ou privé, l'établissement d'autorisations et de contrats, des séances de travail, des études diverses et la gestion de dossiers courants.

Le tableau ci-dessous illustre une partie des activités déployées par le service.

2006	2005		
465	478	-	séances de chantiers
60	58	+	métiers de forains installés
3	5	-	cirques produits à Neuchâtel
1'212	1'210	+	quittances établies pour les marchés
77	73	+	abonnements délivrés pour les marchés
135	111	+	demandes de pose d'enseignes
44	19	+	rapports établis pour anticipations immobilières sur le dom. public
811	850	-	autorisations pour utilisation du domaine public
570	501	+	factures pour l'occupation du domaine public
0	3	-	autorisations délivrées pour l'accès au port pour les bateaux
716	665	+	Zone piétonne – autorisations pour commerçants
146	202	-	Zone piétonne – autorisations pour résidents
25	28	-	Zone piétonne – autorisations pour chantiers - etc.
77	88	-	Autorisations de stationnement sur l'esplanade de la Collégiale
5'750	5'600	+	Facilités de parage pour hôtes de passage dans les hôtels

6.10.1 Chantiers

Le service a participé à 497 (465) séances concernant des chantiers ouverts sur le territoire communal. Des problèmes touchant à la circulation et à la sécurité des usagers ont été traités, un effort particulier a notamment été fait pour la signalisation et les cheminements protégés (ex : Stade de la Maladière). Ce service occupe un collaborateur à plein temps.

6.10.2 Fête des vendanges

Lors de la Fête des vendanges 2006, le domaine public a été concédé comme l'année précédente au Comité d'intendance de la Fête. Le service a collaboré à l'attribution des emplacements des stands.

Le Corps de police a été pour l'occasion renforcé pour les missions de sécurité, de circulation et de stationnement par du personnel provenant de la Police cantonale, des villes

de La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Peseux, de l'entreprise Sécuritas, par un contingent des Cadets de la Ville de Bâle ainsi que des volontaires civils qui ont décidé de passer la Fête des vendanges autrement et des membres du Club du Berger-Allemand de Bevaix et de la Société de sécurité Vonlanthen du canton de Fribourg, comme conducteurs de chien.

Cette collaboration étroite de plusieurs partenaires peut être qualifiée d'excellente et le résultat fut très positif. Les responsables qui ont encadré les Cadets de la Ville de Bâle et les volontaires engagés pour cette manifestation ont renforcé l'effectif qui est légèrement inférieur à l'année précédente, soit au total 458 (466) personnes engagées pour la circulation et la sécurité lors de l'édition de la Fête des vendanges.

6.10.3 Parcomètres

Le service des parcomètres s'occupe du dépannage, de l'entretien des parcomètres et horodateurs. Il récolte, trie et met en rouleaux l'argent.

En 2006, les 72 (71) parcomètres multiples et les 10 (10) horodateurs ont rapporté la somme de 1'516'250.00 (1'412'648.00). L'augmentation des recettes tend à montrer que malgré l'offre des parkings couverts, la possibilité de stationner en surface est toujours très appréciée. La somme encaissée aux Jeunes-Rives est en constante augmentation, elle a pratiquement doublé par rapport à 2004. Ce résultat peut signifier que le stationnement longue durée à cet endroit correspond à une attente.

Le poids de l'argent transporté est de 11'716 (10'868) kilos de monnaie, ce qui représente 58'202 (55'833) rouleaux. Le total de tickets distribués est de 580'000 (540'000).

Le service s'occupe également de l'affichage dans les vitrines officielles, ce qui représente 45 (34) heures de travail, de l'évacuation des dépouilles animales trouvées sur la voie publique et acheminées au centre d'incinération de Montmollin 68 (21), de la pose et de l'exploitation des données du Speedy (mesure et affichage de la vitesse d'une automobile) lors des 213 jours de campagne par année.

Il assure le ramassage et l'entreposage des vélos abandonnés sur la voie publique 109 (79).

6.11 Service des ports

Au port des Jeunes-Rives, des travaux ont été réalisés sur le ponton dit « visiteurs », lequel pouvait accueillir 16 embarcations. Celui-ci a été prolongé, ce qui a permis de créer un total de 28 places dont 14 ont été louées. Par ailleurs, 6 places « visiteurs » ont été créées dans la partie sud-est du port.

La balise d'entrée côté ouest du port de la ville (date de construction 1891) a dû être rénovée afin d'éviter que celle-ci ne s'effondre. En effet, sa base était fissurée à plusieurs endroits, ceci en raison de la corrosion.

Le mois de juillet a été caniculaire et la température de l'eau (en surface) avoisinait les 25 degrés. Cela a eu pour effet que la végétation sous-lacustre a proliféré et ce sont 170 m³ de végétaux qui ont été retirés sur l'ensemble des quatre ports afin de permettre une navigation acceptable.

Sur le plan administratif, un rapport pour une demande de crédit a été établi à l'intention du Conseil communal, respectivement au Conseil général pour pouvoir effectuer la rénovation et l'agrandissement des pontons au port du Nid-du-Crô. En date du 3 octobre, le Conseil général a accepté un crédit de CHF 1'680.000.--. Le 3 novembre, un appel d'offre public a

été publié dans la Feuille Officielle.

Dans la gestion administrative, il y a eu 49 (52) résiliations de contrats, 80 (48) nouveaux contrats établis et 57 (43) contrats modifiés. En outre, des mesures de résiliation ont été prises pour 4 (7) locataires qui ne remplissaient plus les conditions.

Les tableaux suivants relatent la gestion des emplacements mis à disposition sur l'eau et à terre ainsi que les activités du service des ports.

	Places amarrage	Places privées	Places visiteurs	Places à terre	Cabines/Baraques	Pêcheurs
Nid-du-Crô	403	40	8	165	141	0
Jeunes-Rives	167	0	20	0	17	0
Neuchâtel	55	0	0	0	49	1
Serrières	42	0	0	0	16	1
Totaux	667	40	28	165	223	2

Utilisation de la grue – travaux

2006	2005		
143	296	-	sorties et mises à l'eau
440	447	-	contrôles dans les ports

CIMETIERE

7 Activités du service

En 2006, les activités funéraires ont été en augmentation par rapport à 2005 notamment dans le domaine des incinérations (+ 31). Par contre le nombre des inhumations a diminué de (-6).

7.1 Statistiques

225 défunts domiciliés à Neuchâtel ont été déposés au pavillon mortuaire du cimetière de Beauregard ainsi que 241 défunts domiciliés à l'extérieur de Neuchâtel, soit au total 466 défunts (471).

411 (421) cérémonies funèbres ont été célébrées au cours de l'année au centre funéraire de Beauregard.

INHUMATIONS	2006	2005
Adultes domiciliés en ville	26	27
Adultes domiciliés à l'extérieur	2	10
Enfants domiciliés en ville	5	2
Enfants domiciliés à l'extérieur	0	0
TOTAL	33	39

INCINERATIONS	2006	2005
Adultes domiciliés en ville	264	262
Adultes domiciliés à l'extérieur	1'626	1'587
Enfants domiciliés en ville	5	4
Enfants domiciliés à l'extérieur	11	18
Ossements – Restes mortuaires et anatomiques – Interne et externe	79	83
TOTAL	1'985	1'954

Le pourcentage des incinérations est de 89.67 % (90.17%) par rapport aux décès enregistrés à Neuchâtel.

DESTINATION DES URNES ADULTES ET ENFANTS DOMICILIES EN VILLE	2006	2005
TOMBES NOUVELLES	19	13
TOMBES EXISTANTES	32	32
TOMBE DU SOUVENIR	101	110
CONCESSIONS DE FAMILLE	4	3
NICHES CINERAIRES	29	40
FAMILLES/AUTRES CIMETIERES/ POMPES FUNEBRES	84	68
TOTAL	269	266

